

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans
Version au 21 juin 2022

COUPE TÉLÉTHON
CHAMPIONNAT DE LIGUE SUD CATAMARAN Grade 5B
3 DECEMBRE 2023
Base Nautique du Mourre Rouge CANNES JEUNESSE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://tinyurl.com/TelethonAffichage>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante :
<https://tinyurl.com/TelethonAffichage>, de plus un groupe Telegram est mis à disposition (Annexe 1).
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie Catamaran
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valideou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage ([exemple](#))
- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/cannes-jeunesse/evenements/coupe-telethon-2023-1>
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration de 10€ à partir du 29 novembre 2023.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 29 novembre 2023 à 19h59	Droits à partir du 29 novembre 2023 à 20h00
Solitaire	10 €	15€
Double	20€	30€

- 5.2 Le montant des inscriptions sera reversé durant la remise des prix au Téléthon.
- 5.3 Autres frais : Possibilité de Panier repas 6€ / jour / personne à réserver avant le 29 novembre 20h00

6 PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
3/12/2023	9h00	10h00

- 6.2 Jours de course :

Date	Toutes les classes
3/12/2023	Course

- 6.3 Nombre de courses :

Classe	Nombre
C1-C3	6
C4	4

- 6.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h00 le dimanche 3 décembre 2023.

- 6.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

7 LIEU

- 7.1 L'Annexe à l'AC n°2 fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 7.2 L'Annexe à l'AC n°3 indique l'emplacement des zones de course.

8 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer pour les C1/C3 sera une banane avec marque de dégagement au vent et pour les C4 se sera une banane sans marque de dégagement au vent

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 8.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 8.2 L'annexe T s'applique

9 CLASSEMENT

9.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

9.2 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

10 PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

C1 : les 3 premiers

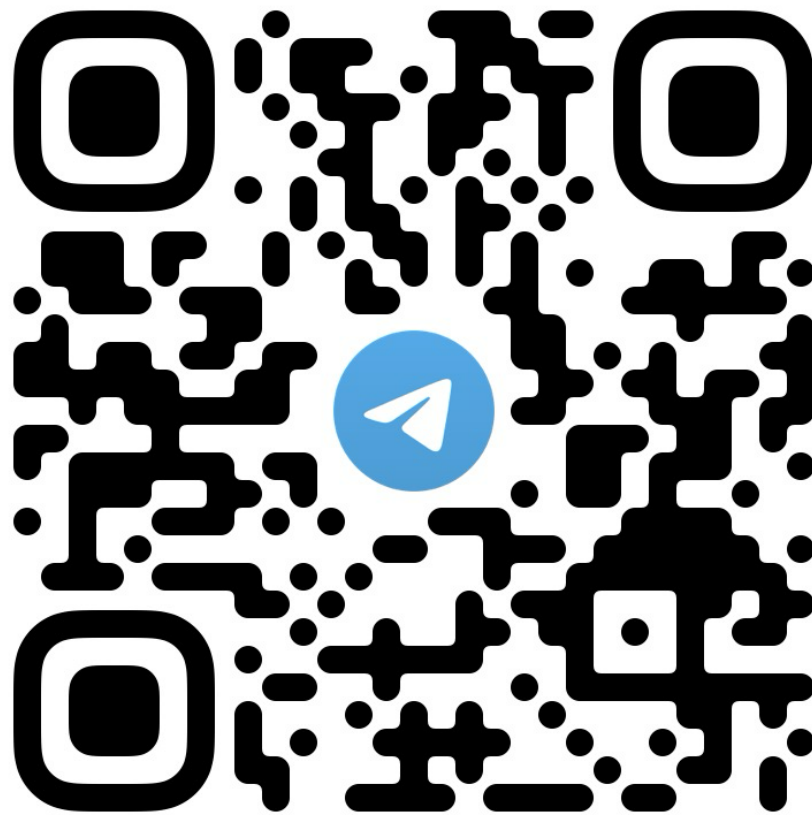
C3 : les 3 premiers

C4 : les 3 premiers

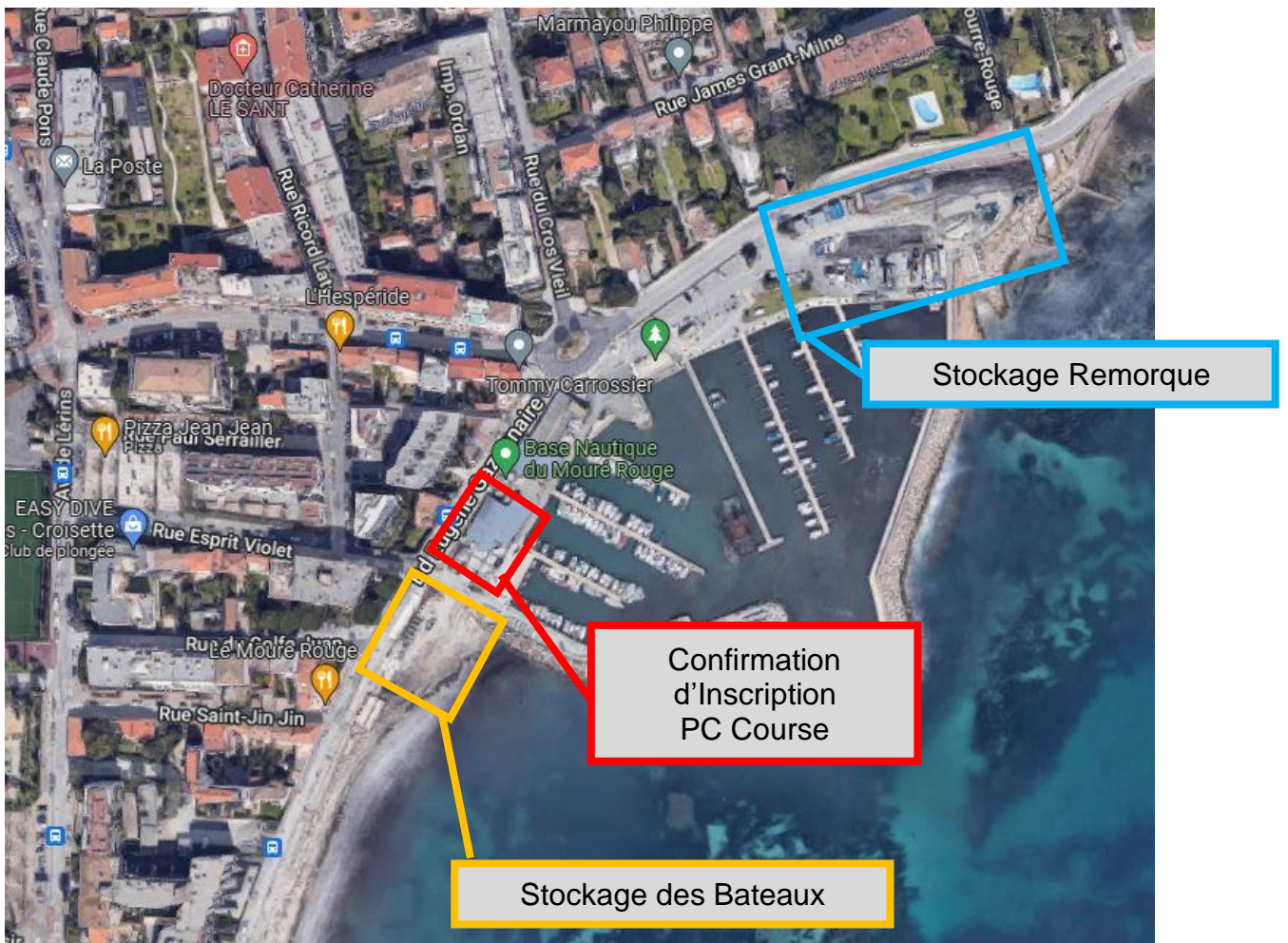
13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Gaby PENN 06.23.83.06.90 gaby.penn@cannes-jeunesse.fr

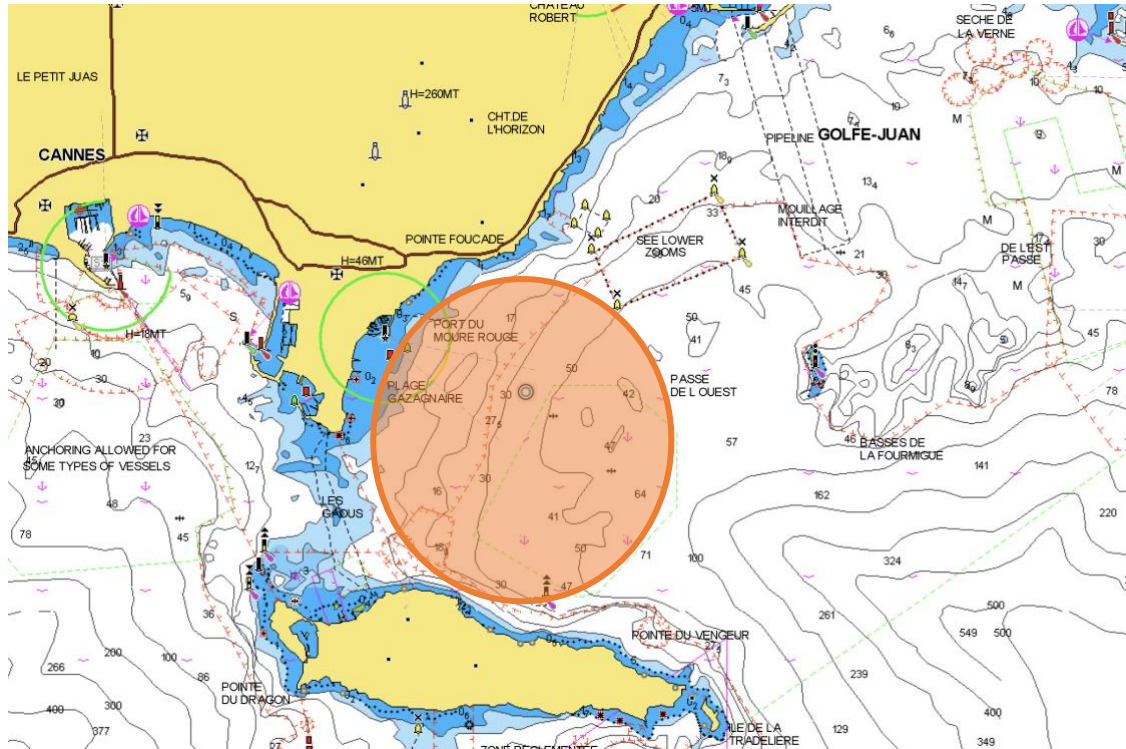
ANNEXE 1




ANNEXE 2



ANNEXE 3



 Zone dans laquelle le parcours construit pourra être disposé
Centre du cercle 43°32.068'N 7°3.254'E
Diam 1,4NM